

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	24.11.2014		14.163	DEAS	
Annule et remplace					

<b>Auteur(s):</b> Commission des finances	<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> "Argent de poche" des personnes âgées	<b>ad 14.029</b>
<b>Contenu:</b>	
<p>Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place un système qui bloquerait le montant de l'aide au titre d' "argent de poche" des personnes âgées si le compte du bénéficiaire dépasse un certain montant (système genevois).</p>	
<b>Développement (obligatoire):</b>	
<p>Comme justification à la baisse du montant versé aux aînés en application des prestations complémentaires AVS, on entend souvent l'argument que cet argent est thésaurisé plutôt que dépensé et qu'au final il ne sert pas au but visé.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Olivier Haussener, président de la commission	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**